

Machine de travail (Vhc.spécial) (+)	Marque H A E M M E R L E	Type P R 2000	Fiche d'homologation n° CH <u>5400 03</u>
---	------------------------------------	-------------------------	--

MOYENS D'IDENTIFICATION "PR 2000" de chaque côté s. portes et à l'avant du vhc., ainsi que s. plaquette constructeur à gauche, latéralement derrière cabine s. châssis auxiliaire (rivée)
 "PR" = préfixe au numéro de châssis

Numéro du châssis frappé à gauche latér. derr. cabine s. pont auxiliaire et s. plaquette constructeur
 Signe d'identification du moteur frappé "2603 E" à l'arr. en haut s. bloc vers carter embrayage (Frap. p. imp.)
 Constructeur Otto HAEMTERLE, LUSTENAU (A) Importateur Edwin LEUENBERGER, BELLACH/SO

CHASSIS Nombre d'essieux <u>5+1</u> Nombre de roues <u>10 (porteurs)+2 (entraîn.)</u> Direction <u>Hydr. par différentiel comm. p. leviers, à gauche</u> Frein de service <u>Hydraulique, disque, s. arbre cardan</u> Frein auxiliaire <u>Méc. disque, câble,</u> Ralentisseur <u>-</u> Frein stationn. <u>s. cardan (*)</u> Frein pr. rem. <u>-</u> Transmission <u>Méc. tte synchronisée</u> Nombre vit. <u>4</u> Blocage differ. <u>-</u> Crochet rem. <u>broche</u> Vitesse max. <u>30</u> km/h	MOTEUR Genre <u>V 60°</u> Temps <u>4</u> Marque <u>FORD (GB)</u> Carbur. <u>B</u> Type <u>2603 E</u> Position <u>à l'avant</u> Nombre cyl. <u>6</u> Alésage <u>93,67</u> Course <u>60,35</u> Cylindr. <u>2494</u> cm ³ CV-Impôt <u>12,70</u> CV-puiss. <u>118,5</u> (BHP) à <u>4750</u> t/m Refroidissement <u>Eau</u> Bruit <u>81</u> dB (A) à <u>4750</u> t/m Amortissement bruit <u>2 pots échappem^t</u> <u>240 x 200 x 85 & 340 x 150mm Ø</u>
---	---

CARROSSERIE Forme Engin pr. préparation Nombre portes 2
des pistes de ski Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 2 ; AV 2 ; milieu - ; AR - ; Places debout -

DIMENSIONS	Vole	AV <u>1900</u>	AR <u>1900</u>
	Diam. braquage	G <u>12,0</u>	DR <u>13,0</u>
Empattement	/ / / /		
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	<u>4100</u>		
Largeur	<u>3210 +)</u>		
Hauteur	<u>2860</u>		
Porte à faux	AV	<u>760</u>	
	AR	<u>970</u>	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide				<u>**</u>
Charge utile				
Poids total				
Garantie fabr.				<u>2800</u>
Dimens. pneus	<u>4.50-12 6 PR (10 roues porteurs)</u>			
Charge p. essieu			<u>1220 (6.0)</u>	
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable				<u>-</u> kg

Surface portante des chenilles = par chenille : 2400 x 1100 mm

EQUIPEMENT

Equipelement électrique 12 v

Feux de route 2/BOSCH E 1 Avertisseur optique -
 Feux de croisement Bilux asym. §) Feux de position 2/ds. phares
 Feux de gabarit (Feux de route et de croisement) (2/s. protections 55 Ø
 Avertisseur 1/électr. (1 ton) Niv. sonore 88 (dB/A)
 Essuie-glace 2/électr. Lave-glace -
 Feux arrières (2/séparés + Catadioptrés 2/s. de-boue
 Feux stop 2/séparés Feux de recul -
 Eclair. plaque contr. 1/ au centre Plaque forme haute/obscure
 Rétroviseur 2/sur cabine Indic. vitesse apte-
 Indic. direction clign. 4/av. lampe-témoin §) tours
 AV orange latér. - AR orange
 Avert. clign. - Lampes de travail 1/av. témoin
 Feux complémentaires : Feu tournant av. lampe-témoin
jaune

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre Machine de travail (Vhc.spéc.)
 Marque & type HAEMMERLE PR 2000
 Châssis n° _____ (selon véhicule)
 Homologation n° CH 5400 03
 Forme de la carr. Engin pr. préparation
des pistes de ski
 Places ass. : Total 2 (2 avant)
 Poids à vide 2550 Carburant B
CV 12.70
 Charge utile -- Cylindrée 2494 cm³
 Poids total 2550 Poids de
 l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS : N° de châssis du vhc. expertisé : Prototype PR 2101

- +) Vhc. spécial : largeur totale 3000 mm
 *) Frein complémentaire av. commande séparée par leviers de direction
 **) Poids à vide : sans engin de travail = 2200 kg ; av. engin de travail = 2550 kg
 §) Montage des feux de croisement et des clignoteurs imposé par le genre de construction et le genre d'utilisation.

Inscriptions sur permis de circulation, page 4 :

- Feu tournant jaune obligatoire
 - Ne doit pas être utilisé comme vhc. de transport

Lieu et date de l'expertise

ST.GALLEN, 14.10.1969

RUESCHEGG, 16.12.69/12.1.1970

La commission d'expertise